

AMENAGEMENT/URBANISME : Lunéville signe une convention tripartite

La [COMMUNE DE LUNEVILLE](#) / **T** : 03.83.76.23.00 (Meurthe-et-Moselle) qui mène cette année d'importants travaux pour réaménager son centre-ville, a signé cet été une convention tripartite « démonstrateur redynamisation de centre ancien » qui l'associe depuis mi-juillet avec la communauté de communes du Lunévillois, la [CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS](#) / **T** : 01.58.50.00.00 et la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Lunéville, qui regroupe en centre-ville 1.800 logements datant de plus d'1 siècle pour les 3/4 d'entre eux, entend poursuivre son projet « Cœur de ville » englobant la rénovation de l'habitat, l'aménagement de l'espace public, la relance du commerce et le renforcement du développement touristique. La collectivité pourra donc solliciter la Caisse des dépôts tant dans l'ingénierie de ces projets, que dans leur financement à moyen et long terme. Elle constitue, après Cahors (Lot), la 2ème ville de métropole à bénéficier de ce dispositif d'une durée de 2 ans. www.luneville.fr / www.caissedesdepots.fr